



SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY POLZELLA

Avocats

10 Avenue Alsace Lorraine - 38000 GRENOBLE

☎ **04-76-03-29-66**

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

SUR LA COMMUNE DE CHAMROUSSE (38410), Plateau de l'Arselle – lieudit Bachat-Bouloud, dans un ensemble immobilier dénommée LES DOMAINES DE L'ARSELLES, (cadastré section BB 33 BB 34 BB 35 BB 36 BB 37 BB 39 BB 41 BB 42 BB 44, BB 218 BB 219 BB 226 BB 229 BB 283 BB 284 BB 285 BB 286 BB 287 BB 288 BB 289 BB 312).

un LOT transitoire portant le n°3901 comprenant le droit d'édifier, sur les parcelles cadastrées BB n°218 et BB n°219, un ensemble d'immeubles collectifs, pour une surface hors œuvre brute de 4.000 m², soit une surface de plancher de 2235 m².

ADJUDICATION FIXEE LE MARDI 25 FEVRIER 2025 à 14 HEURES

**à l'audience du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières
du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE
Place Firmin Gautier
38000 GRENOBLE**

Visite prévue sur place le Mardi 11 Février 2025 de 10 heures à 11 heures
par le ministère de Maître Richard REYNAUD
Commissaire de Justice à SAINT MARCELLIN (38000)

Cette vente a lieu aux requêtes, poursuites et diligences du :

Syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier LES DOMAINES DE L'ARSELLE situé Plateau de l'Arselle, lieudit Bachat-Bouloud 38410 CHAMROUSSE, représenté par son syndic en exercice, la société SYGESTIM, SARL, immatriculée au RCS de GRENOBLE sous le numéro 422 084 970, dont le siège social est situé 9 rue des Martyrs 38340 VOREPPE, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège,

Ayant pour Avocat la **SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY POLZELLA– BASTILLE AVOCATS**

DESIGNATION

Sur la commune de CHAMROUSSE (38410), Plateau de l'Arselle – lieudit Bachat-Bouloud, dans un ensemble immobilier dénommé LES DOMAINES DE L'ARSELLE, cadastré section BB 33 BB 34 BB 35 BB 36 BB 37 BB 39 BB 41 BB 42 BB 44, BB 218 BB 219 BB 226 BB 229 BB 283 BB 284 BB 285 BB 286 BB 287 BB 288 BB 289 BB 312 et plus particulièrement le lot 3901.

Lot 3901 : Lot transitoire portant le n°3901 visant le droit d'édifier sur les parcelles cadastrées BB n°218 et BB n°219 un ensemble d'immeubles collectifs pour une surface hors œuvre brute de 4000 m2, soit une surface de plancher de 2235 m2.

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Le cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par la SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY POLZELLA– BASTILLE AVOCATS, Avocat, et déposé au Greffe du Juge de l'Exécution des saisies Immobilières du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE le 2 Août 2024.

FRAIS - ENCHERES

Les frais préalables seront payables, comme les frais postérieurs par l'adjudicataire EN SUS du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'un avocat inscrit au Barreau de GRENOBLE qui ne pourra être porteur que d'un seul mandat. Les enchères sont pures et simples et chaque enchère doit couvrir l'enchère qui la précède. L'adjudication aura lieu en un seul lot.

MISE A PRIX : 330.000 €

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 33.000 €

Par chèque de banque émis à l'ordre de la CARPA, ou remise d'une caution bancaire irrévocable.

Pour extrait : David ROGUET, Avocat
www.bastille-avocats.fr

Pour tous renseignements s'adresser à la SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY POLZELLA – BASTILLE AVOCATS, Avocats susnommés Tél 04.76.03.29.66 www.bastille-avocats.fr, et pour prendre communication du cahier des conditions de vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE, où il est déposé, tous les jours, de 14H à 16H, sauf le MARDI.